



Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)  
[www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr](http://www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr)

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE DAME DE L'ISLE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 7 juin 2017**

***Date de convocation : 31 mai 2017  
Date d'affichage : 31 mai 2017  
Nb de conseillers en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14***

***L'an deux mil dix sept, le sept juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.***

***Etaient présents :***

***Mme BILLARD Pascale  
M. LACAILLE Christophe,  
Mme LARDY Roselyne  
Mme LERATE Catherine,  
M. MAILLARD Charles,  
M. MONNOT Christian-Marie,  
M. GUILLEMARD Patrick,  
M. LEPRÉ Thierry  
M. SILLIAU Alain***

**ont donné pouvoir :** Mme TISON Nathalie à M. LEPRÉ Thierry, Mme BAUMGARTNER Muriel à Mme BILLARD Pascale, Mme LASSERRE de La BROUSSE Catherine à M. BEAUTÉ Thibaut, M. FAVRESSE Alain à M. LACAILLE Christophe.

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

M. LEPRÉ Thierry a été désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Procès-verbal de la séance du CM du 9 mai 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- ADOPTE le Procès Verbal du conseil municipal du 9 mai 2017

## **I/ Finances et administration générale**

### **Organisation des élections législatives**

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des permanences pour la tenue du bureau de vote. Compte tenu des absences, il y a lieu de faire appel aux habitants de la commune inscrits sur les listes électorales pour le compléter.

## **II/ Education, Culture, Solidarité**

### **Transport scolaire : participation communale**

M. Le Maire rappelle les éléments de contexte dus à la réforme territoriale présentés lors du précédent conseil.

Toutefois, les communes dépendantes du SIVOS des îles de la Seine ont proposé que la part parentale soit de 55€ pour les collégiens et lycéens et de 30€ pour primaires et maternelles, la différence étant à leur charge. Ce tarif sera appliqué pour les trois années à venir, cad jusqu'à l'harmonisation des tarifs SNA.

Lors du débat, il est évoqué que le regroupement pédagogique est imposé donc subi par les familles. Dès lors, solliciter une participation pour les maternelles et primaires va à l'encontre de la gratuité de la scolarisation.

A contrario, le choix de la ruralité a des contraintes que chacun doit assumer. De plus, il est rappelé que les familles modestes bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et qu'elles peuvent faire appel au centre communal d'action social.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité:

- DECIDE :

Que le montant de la participation des familles pour les collégiens et les lycéens sera de 55€.

Que la gratuité sera appliquée pour les maternelles et les primaires

## **III/ Questions diverses**

### **Contrat de Ruralité**

Monsieur le Maire informe le CM que dans le cadre du contrat de ruralité signé entre SNA et l'état, le dossier relatif à l'isolation thermique de la mairie (remplacement des fenêtres et isolation des combles) de notre commune a été retenu.

Par conséquent, il convient de solliciter auprès de l'état la Dotation au Soutien de l'Investissement Local.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

- SOLLICITE la Dotation au Soutien à l'Investissement Local pour l'isolation thermique de la mairie (remplacement des fenêtres et isolation des combles)

- SOLLICITE les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

### **Eclairage public et sécurité.**

Il est demandé d'augmenter la durée d'éclairage des lampadaires situés à proximité du carrefour de la rue de l'église et de la RD 313 pour la sécurité de la sortie du restaurant.

Une étude va être faite dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux menés par le SIEGE sur la route des Andelys.

*TAGS sur le mur du terrain de sport*

Suite aux récentes dégradations constatées sur le mur du terrain de sport, le conseil municipal propose de prendre l'attache d'un graffeur pour réaliser une fresque avec les enfants du village.

*Chemin de la chapelle à la rue Emile Breton.*

Il est demandé que la réouverture de ce chemin communal soit effective. Rendez-vous sera pris avec les propriétaires riverains et si besoin un bornage sera effectué par un géomètre.

*Chiens divagants*

Un rappel à la loi sera effectué dans le bulletin et sur le site internet de la commune.